

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Mission d'accueil, de suivi et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de contractualisation: conventions liant le Département des Bouches-du-Rhône et les CCAS "Lieux d'accueil" au titre de l'année 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer au titre de l'année 2017, conformément au tableau figurant dans le rapport, des subventions d'un montant total de 1.514.627,80 € à des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) assurant une mission d'accueil et de suivi des bénéficiaires du RSA à titre d'acompte représentant 70 % du montant accordé en 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions types prévues à cet effet.

Cette dépense d'un coût de 1.514.627,80 € sera financée sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement au titre du budget 2017, sur le chapitre 017.

A l'unanimité
Mme CARREGA, MM GAZAY, VIGOUROUX, LIMOUSIN
ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée